

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES & ÉLECTIONS RÉGIONALES



En 2015, nous voterons 2 fois !



*Etes-vous inscrit
sur les listes électorales dans votre ville ?*

Vous avez jusqu'au 31 Décembre 2014 pour le faire.

Vous venez d'avoir 18 ans ?

Vous avez changé de commune de résidence
ou tout simplement d'adresse dans la même ville ?

Venez-vous inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre

L'inscription d'office

Vous venez d'avoir 18 ans, ou vous allez avoir 18 ans, vous êtes peut être déjà inscrit d'office sur les listes électorales.

N'hésitez pas à vérifier au service élections de votre Mairie.

En ligne avec mon service public

Votre Mairie est peut-être partenaire du dispositif.

De ce fait, vous pouvez vous créer un compte et vous inscrire en ligne directement sur :

www.mon.service-public.fr

A la Mairie

Pour vous inscrire n'oubliez pas les pièces justificatives nécessaires :

- > **une pièce d'identité** : carte nationale d'identité, passeport en cours de validité ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription.
- > **un justificatif de domicile de moins de 3 mois** : quittance EDF/ GDF, quittance eau, quittance de loyer, facture de téléphone fixe ou portable, avis d'imposition, taxes d'habitation ou foncière.